

### **La souveraineté nationale : dépassée depuis longtemps !**

Près de 70 % des lois luxembourgeoises découlent de règlements et directives de l'UE. Un des deux législateurs européens est issu du suffrage universel des citoyens de l'UE qui ont élu les 751 membres du Parlement européen. Une lecture nationaliste et souverainiste voudrait que cette législation nous est imposée par l'étranger, voir les étrangers, les 6 députés européens venant du Luxembourg ne faisant pas le poids ! Pire, dans cette interprétation, les 6 en question ne sont même pas issus du vote des seuls Luxembourgeois (de passeport), puisque les citoyens d'un autre État membre - résidant au Grand-Duché au moins 86 jours avant le scrutin - peuvent biaiser la volonté des Luxembourgeois de pur sang !

Dès lors, conférer le droit de vote aux résidents pour le choix de celles et de ceux appelés à transposer les lois de l'UE reviendrait à bousculer de fonds en comble la souveraineté nationale...

Pareille lecture ne peut être le fait que de personnes ou groupes faisant fi de la réalité et de l'implication du Luxembourg dans les rouages de l'UE.

Domage que l'argument lui-même n'est guère repris par les promoteurs du JO !

**Serge Kollwelter**